

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
15/12/23 – 12.	Rénovation de la grande carrière du centre équestre – plan de financement.

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** Marie-Pierre SADOURNY ayant donné procuration à Jean ROQUE.

**Absents :** Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO, Maya LESNE.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTEL, Sylvie TORRES.

**Vu** la délibération n°CP20211216N\_14 du 16 décembre 2021 de la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales fixant le montant de la participation 2022 ;

**Vu** la convention du 18 février 2022 entre le Département des Pyrénées Orientales et l'UDSIS fixant la contribution départementale pour l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du 18 février 2022 entre le Département des Pyrénées Orientales et l'UDSIS attribuant une subvention de 100 000 € pour la réhabilitation des carrières du centre équestre de Saint Cyprien.

**Le Président,**

**Rappelle** que le bureau d'étude Parcours Conseil a été missionné en 2022 pour mener un audit sur les travaux de rénovation du centre équestre de Saint-Cyprien. Un rapport d'audit a été rendu en date du 6 octobre 2022. Considérant le montant estimatif de l'opération, il conviendra de phaser les travaux.

**Propose** de rénover en priorité la grande carrière dans un souci de sécurité, de bien-être animal, de confort des usagers et des cavaliers. Le bureau d'étude préconise un mécanisme de subirrigation pour privilégier les économies d'eau.

**Précise** que le coût estimatif pour la rénovation de la carrière s'élève à 300 000 € HT.

**Rappelle** que le Département a notifié une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 €.

**Précise** que des financements sont mobilisables auprès du Fonds Eperon. En 2005, dans le cadre d'un réaménagement des prélèvements sur les paris hippiques, il a été jugé nécessaire de dégager une enveloppe pour participer au financement de projets au bénéfice de l'ensemble de la filière cheval, hors activité des courses. Le Fonds Éperon, créé à cette occasion, a été mandaté pour gérer cette enveloppe. Le montant de celle-ci est à ce jour de 9.6 millions d'euros. Cette solidarité du monde des courses pour les autres secteurs de cette filière a été établie en compensation du monopole accordé aux sociétés mères pour l'organisation de paris sur les courses hippiques.

Cette enveloppe a donc permis au Fonds Eperon, depuis sa création, de faire émerger et de participer au financement d'un nombre important de projets tant au niveau national que régional, en mobilisant ainsi un important financement des collectivités publiques au bénéfice de la filière cheval. Ces projets doivent servir l'intérêt général des divers secteurs de la filière (autres que les courses), en contribuant notamment au développement des territoires ruraux.

**Vu** le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financiers	Montant	Part du financement sur le sous-total des participations publiques
Fonds Eperon	150 000 €	
<b>Sous total financements privés</b>	<b>150 000 €</b>	
Département	100 000 €	67 %
UDSIS	50 000 €	33 %
<b>Sous total des participations publiques</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Coût de l'opération</b>	<b>300 000 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

- **Approuver** le plan de financement présenté,
- **Autoriser** le Président à solliciter une aide équipement auprès du Fonds Eperon et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,



Jean ROQUE

